

## UN ESPACE PERSONNEL

La commune de **Colmar** met à votre disposition un outil sécurisé qui vous permet de dématérialiser toutes vos démarches "taxe de séjour".

- **Calcul simple de votre taxe de séjour**
- **Tableau de bord des actions à faire**
- **Transmission de vos déclarations**
- **Historique de vos précédentes déclarations**
- **Reversements en ligne**
- **Modifications de vos informations personnelles et/ou de vos logements**
- **Documents utiles en téléchargement**
- **Statistiques personnelles**

*crédits photos : Colmar / réalisation 3D Ouest*

## LA TAXE DE SÉJOUR

C'est une ressource perçue par les collectivités locales qui permet de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique ou à la protection des espaces naturels. Elle est régie par le code général des collectivités territoriales.

Elle concerne tous les hébergements loués pour de courtes durées, professionnels ou non.

## CONTACT

**Support 3D Ouest**

**02 56 66 20 05** (*appel non surtaxé*)

du lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-18h

support-taxedesejour@3douest.com



MODE D'EMPLOI

**TAXE DE SÉJOUR**

**SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES**



<https://taxe.3douest.com/colmar.php>

## Je me connecte

Depuis votre navigateur web,  
inscrivez le lien suivant...

<https://taxe.3douest.com/colmar.php>



...ou flashez ce QR Code  
avec votre téléphone !

## Je loue en direct

Vous percevez et déclarez la taxe de séjour, Le  
montant de taxe de séjour à reverser se calcule.



Saisie manuelle  
du registre

## Ma première connexion

Cliquez sur...

SE CONNECTER



+

PREMIÈRE CONNEXION OU MOT DE PASSE OUBLIÉ ?

Vous allez recevoir un lien par mail afin de créer  
votre mot de passe.

## Je n'ai pas encore de compte

Cliquez sur...

CRÉATION D'UN NOUVEAU COMPTE



Vous allez recevoir un lien par mail afin de créer  
votre mot de passe.

## Je loue par un tiers

La taxe de séjour est collectée pour vous. Vous in-  
diquez les périodes commercialisées par un tiers.  
Une déclaration à 0 € s'enregistre.



Location  
via tiers  
collecteurs



## Je n'ai pas loué

Pour une longue période sans location, vous pou-  
vez réaliser une déclaration à 0 €.



Je n'ai pas  
loué

## Je collecte

1er janvier - 30 juin

1er juillet - 31 décembre

## Je déclare

Jusqu'au 15 juillet

Jusqu'au 15 janvier (N+1)

## Paiement

À réception de l'avis  
des sommes à payer.